

CHEMINS DE FER  
DE

PARIS A LYON

ET A LA

MÉDITERRANÉE

SECTION SUD DU RÉSEAU.

—○—  
LIGNE DE GENÈVE

—○○—

**Exploitation**

S.-DIRECTION.

# ORDRE DE SERVICE

## N° 3.

La charge des Trains de Voyageurs et de Marchandises relativement à la puissance des machines, sera réglée ainsi qu'il suit à partir du 1<sup>er</sup> mai 1862.

### *Evaluation en unités de la charge des Trains de Voyageurs.*

Un Wagon à marchandises vide, Voiture à voyageurs à 4 roues, vide ou chargée. . . . .	}	1 unité 5
Voiture à voyageurs à 6 roues, vide ou chargée. . . . .		
Bureau ambulant . . . . .	}	2 unités.
Fourgon à bagages à 4 roues, chargé. . . . .		
Wagon à marchandises, chargé de moins de 5 tonnes. . . . .	}	3 unités.
Wagon à marchandises, chargé de plus de 5 tonnes. . . . .		

D'après ces données la charge des Trains de voyageurs sera établie conformément au tableau suivant:

	MACHINES					
	à 4 roues complètes.		à 4 roues complètes.		à 6 roues complètes.	
	Omnibus. 50 à 55 k. unités.	50 à 55 k. unités.	Omnibus. 50 à 55 k. unités.	50 à 55 k. unités.	Omnibus. 50 à 55 k. unités.	50 à 55 k. unités.
Section de Lyon à Ambérieu et d'Ambérieu à Mâcon.						
Eté (1) . . . . .	30	24	36	24	40	24
Hiver . . . . .	26	20	30	20	36	20
Section d'Ambérieu à Genève.						
Eté (1) . . . . .	24	18	30	18	34	18
Hiver . . . . .	20	14	24	16	27	16

**Observations.** En temps de brouillards intenses, de neige, de verglas ou de dégel, les charges pourront être réduites suivant l'état des rails ou de la voie.

(1) L'été comprend les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre.

**Evaluation en unités de la charge des Wagons entrant dans la composition des trains de marchandises.**

Un Wagon vide sera compté pour une unité et demie. . . . . 1 unité 5.  
 Un Wagon chargé au-dessous de 5 tonnes sera compté pour  
 2 unités . . . . . 2 unités.  
 Si la charge dépasse 5 tonnes et jusqu'à 8 tonnes, il sera compté  
 pour 3 unités . . . . . 3 unités.  
 Et enfin quand la charge dépassera 8 tonnes, pour 4 unités. . . 4 unités.

D'après ces données la charge des Trains de marchandises sera établie conformément au tableau suivant :

<b>MACHINES</b>											
à 4 roues couplées			à 4 roues couplées			à 6 roues couplées					
Série de 1 à 20.			Série de 21 à 32.			Série de 01 à 018.			Série de 031 à 054.		
Nombre d'unités.	Charge moyenne correspondante	T	Nombre d'unités.	Charge moyenne correspondante	T	Nombre d'unités.	Charge moyenne correspondante	T	Nombre d'unités.	Charge moyenne correspondante	T
60	240	60	75	300	100	115	460	115	460	115	460
55	220	70	280	90	360	100	400	100	400	100	400
50	200	60	240	85	340	95	380	95	380	95	380
45	180	55	220	80	320	90	360	90	360	90	360
<i>Section d'Ambérieu à Genève.</i>											
45	180	55	220	80	320	66	264	70	280	66	264
40	160	50	200	75	300	60	240	65	260	60	240

*Section de Lyon à Ambérieu à Maçon.*

D'Ambérieu à Lyon et Maçon. } Été (1)  
 De Lyon à Ambérieu. . . . . } Id. . . . .  
 D'Ambérieu à Lyon et Maçon. } Hiver.  
 De Lyon à Ambérieu. . . . . } Id. . . . .

*Section d'Ambérieu à Genève.*

} Été (1)  
 } Hiver..

**Observations.** Les trains se dirigeant sur Genève pourront prendre, entre Rossillon et Seyssel, 75 unités au lieu de 65.

Les Trains se dirigeant de Genève sur Lyon pourront prendre 75 unités au lieu de 65, entre Bellegarde et Culoz et entre Tenay et Ambérieu.

En temps de neige, de verglas et de dégel, de brouillards intenses, les charges ci-dessus pourront être réduites suivant l'état des rails et de la voie.

(1) L'été comprend les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre.

Lyon, le 25 avril 1862.

*Le Sous-Directeur de l'Exploitation,*  
**H. MIDY.**